



56^e session du Conseil des droits de l'homme

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et avocats

Intervention du Luxembourg

Genève, le 25 juin 2023

Merci, Monsieur le Vice-Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport.

Madame Satterthwaite,

vous nous rappelez à juste titre l'importance des systèmes de justice indépendants pour la protection de la démocratie, de l'état de droit et des droits humains : juges, avocat-e-s et procureur-e-s s'érigent en remparts contre les tentatives de capture des institutions démocratiques.

Or, en riposte, la justice est l'une des premières institutions de l'État à être prise pour cible par les régimes autoritaires ou les politiciens « illibéraux » : la capture de l'État passe par l'assujettissement de la Justice, qui est subordonnée au pouvoir politique. La première étape est souvent le minage de la confiance populaire par le dénigrement des magistrats, par la remise en cause de leur indépendance, en utilisant des termes dégradants et humiliants à leur égard ou en les qualifiant d'ennemis du peuple, d'agents étrangers, ou encore de corrompus. Ces tentatives cyniques et calculées d'intimidation visent à isoler et briser celles et ceux qui se battent pour une justice indépendante, qui protège les faibles avec le droit au lieu de servir les puissants.

Madame Satterthwaite,

Vous citez un nombre de cas concrets dans votre rapport et les délégations de certains pays répondront sans doute que votre rapport est biaisé ou « politisé » plutôt que de s'engager dans la discussion sur le fond. Comment confronter l'instrumentalisation de la justice par ceux qui souhaitent la subordonner à l'exercice effréné du pouvoir politique ?

Je vous remercie.

(252 mots – 1m30s)